

c'est pourquoi nous pensons que cet impôt de progrès social de 2 p. 100 est une contribution particulièrement inique. L'ensemble de notre régime fiscal a besoin d'améliorations importantes car il est des plus injustes.

Je me souviens d'une conversation que j'ai eue avec un homme d'affaires alors qu'une entreprise locale de camionnage était en grève. Cet homme d'affaires ne pouvait absolument pas comprendre pourquoi les ouvriers voulaient plus d'argent. Il prétendait qu'après tout, les camionneurs gagnaient autant que lui. Peut-être que si l'on avait comparé les sommes versées sous forme de traitement à chacune des parties, on aurait pu lui donner raison. Mais cette comparaison ne tiendrait pas compte de la grande différence créée par les bénéfices non imposables qui reviennent à une catégorie spéciale de citoyens. Une personne qui travaille pour un salaire ou un traitement paie pour presque tout. Elle paie des impôts sur tout ce qu'elle gagne. L'autre groupe de gens obtient des bénéfices très importants que ne reçoit pas le salarié.

Arrêtons-nous, par exemple, à quelque chose de simple comme une automobile. Bien qu'il y ait une distinction entre l'usage personnel et l'usage professionnel qu'on puisse en faire, à n'en pas douter ceux qui sont dans les affaires peuvent déduire une forte portion de leurs frais de transport. S'ils voyagent, une bonne part de leurs frais de voyage devient un bénéfice déductible. Les frais de représentation sont tout autre chose. Il est difficile de prouver que c'est un client ou quelqu'un d'autre qui est votre invité, mais cela ressemble fort à un sursalaire. Les épargnes de retraite sont plus facilement accessibles aux hommes d'affaires qu'aux travailleurs moyens. Il est manifeste que l'homme d'affaires peut réaliser des plus-values plus facilement que celui qui vit de son traitement ou de son salaire. Parfois une partie des frais de logement sont payés et l'homme d'affaires peut choisir le moment où il déclarera tel et tel revenu aux fins du fisc. S'il fait partie d'une association professionnelle, il peut déduire sa cotisation de membre. S'il a besoin de livres, il peut en déduire le coût. S'il se rend à une conférence, ses frais aussi peuvent être déduits. Souvent, même les vêtements spéciaux qu'il lui faut porter peuvent être déductibles. On lui accorde aussi une allocation d'amortissement très utile, à laquelle le salarié n'a pas droit.

Les frais d'intérêt de l'homme d'affaires sont déductibles. La cherté de l'argent le touche donc moins que les autres. En outre, l'homme d'affaires fait souvent des bénéfices spéciaux parce qu'il peut acheter les actions qui l'intéressent. Certains hommes d'affaires estiment ne pas être mieux partagés que des camionneurs; pourtant je n'ai jamais entendu

dire que beaucoup d'entre eux aient renoncé aux affaires pour devenir routiers.

Il y a peut-être d'excellentes raisons pour prolonger l'application de ces déductions. J'en doute, mais on peut peut-être tenter de les justifier. Si on y parvient, pourquoi alors les salariés ne pourraient-ils déduire ces mêmes choses de leur revenu imposable?

J'ai reçu récemment une lettre d'un professeur de l'Université de Waterloo qui me faisait parvenir un mémoire de l'Association canadienne des professeurs d'université. J'aimerais vous citer un passage de cette lettre. Il déclare:

Depuis un certain nombre d'années j'ai le sentiment qu'un certaine discrimination s'exerce à l'endroit des professeurs d'université, car on ne nous permet pas de déduire de notre revenu imposable les dépenses légitimes que les autres membres de professions libérales et les hommes d'affaires sont autorisés à déduire. Par exemple, je ne puis déduire le prix des livres et journaux qui sont aussi nécessaires à ma carrière que les machines agricoles le sont aux fermiers. Je ne puis non plus déduire le prix du voyage que m'impose un programme de recherche bien que publier en vue de la recherche soit une des premières exigences de mon métier.

• (9.10 p.m.)

Et c'est encore pire pour le jeune professeur de faculté qui travaille encore à sa thèse de doctorat mais ne peut obtenir de déductions pour ses dépenses. Quand j'ai terminé ma thèse alors que j'étais professeur de faculté à Detroit, je pouvais déduire de mon revenu imposable mes dépenses de recherches. Un professeur de faculté aux États-Unis est financièrement beaucoup plus à l'aise que son homologue canadien qui reçoit un traitement égal.

J'espère que vous soumettrez ces considérations au ministre des Finances.

A mon avis, il est très injuste qu'un groupe de citoyens jouissent de bénéfices très réels, aussi réels que le seraient des paiements en argent, alors qu'un autre groupe, qui m'apparaît tout aussi utile à notre société, n'a pas droit à ce genre de déductions. Oublions l'homme d'affaires et le professeur pour l'instant. Que faisons-nous du bonhomme qui travaille dans un magasin ou un atelier? Comment s'arrange-t-il dans notre régime fiscal? Quelle est sa situation? Il doit payer toutes les dépenses que lui occasionne sa voiture. Il en a tout autant besoin que l'homme d'affaires de la sienne. Si l'on songe à toutes nos conurbations industrielles, on constate que bien des gens travaillent dans un ville et demeurent dans l'autre. Ils peuvent parcourir de 15 à 20 milles par jour pour se rendre à leur travail. Même dans une ville qui possède un réseau de transport, la voiture est devenue presque indispensable au travailleur pour conserver son emploi. Nous savons tous que conduire une voiture coûte de \$700 à \$800 par an environ; il s'agit souvent de 15 p. 100 du revenu d'un travailleur, ce qui représente une